

Agir pour le handicap

La ville de Seyssinet-Pariset a marqué depuis longtemps déjà son engagement et sa solidarité pour améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Tous les projets d'aménagements de voirie ou de bâtiments, sont examinés en amont avec le plus grand soin en ayant le réflexe accessibilité aux quatre handicaps (moteur, visuel, auditif et mental), notion désormais au cœur de tous les projets soutenus par l'équipe municipale. Bien qu'il reste des progrès à faire, la situation des personnes handicapées évolue peu à peu, grâce au travail de la commission communale accessibilité. Faisons le point sur les démarches engagées et futures.

"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

(Article 2 de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

La Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées

Elle est présidée par Isabelle Chazelet, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Elle est composée d'élus de la ville, de représentants d'usagers d'associations (Créat, Omsa, coordination des parents d'élèves, UNRPA, ...) et des représentants d'associations de personnes handicapées (APF, AFIPAEIM, ...).

La commission accessibilité est un espace essentiel de propositions et d'actions pour que les personnes handicapées, les élus et les techniciens trouvent les solutions les plus adaptées pour restaurer l'égalité entre tous et pouvoir appliquer l'accès de "tout pour tous".

Le travail de la commission est en phase au regard de la loi du 11 février 2005. Le diagnostic complet des 63 sites publics (bâtiments et services) est réalisé. Le diagnostic voirie va être prochainement lancé. L'accessibilité est devenue, plus encore, dans chaque projet de bâtiments ou de voirie, un élément incontournable.

La commission accessibilité et notamment Isabelle Chazelet, sont associées et consultées pour tous les nouveaux projets de voirie ou de bâtiments, pour toutes les rénovations et sur toutes les questions d'accessibilité pour les différents types de handicap.

Favoriser l'autonomie

Se déplacer avec la plus grande autonomie, accéder aux différents équipements et services de la ville font partie des conditions essentielles de la bonne intégration des personnes handicapées ou en situation de handicap (des articles seront prochainement consacrés au transport, à l'emploi, à l'habitat). Il est primordial d'avoir à l'esprit que tous, un jour, nous pouvons être confrontés, nous-même ou un proche, à une situation de handicap, définitive ou provisoire, réversible ou non. Ainsi nous sommes tous concernés !

A Seyssinet-Pariset désormais, dans chaque projet de rénovation ou de construction, l'accessibilité est toujours prise en compte et le budget alloué est intégré aux opérations.

Le but est de simplifier et de sécuriser la vie de chacun en construisant un environnement plus confortable à l'usage de tous.

Accessibilité dans les bâtiments

D'importants travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public sont actuellement en cours.

Afin d'atteindre l'objectif d'accessibilité et de qualité pour tous, il faut prendre en compte la diversité des déficiences, leur spécificité, le contexte des projets. Pour Isabelle Chazelet "Dans l'existant, il est difficile de réaliser l'accessibilité totale aux quatre types de handicap, car tous ont leurs spécificités, mais on se doit de faire au mieux pour prendre en compte les besoins de chacun. Et pour chaque projet, l'accessibilité est une priorité et la volonté est d'aller jusqu'au bout de la démarche". Les mesures à mettre en œuvre sont parfois lourdes et onéreuses. La mise aux normes pour le handicap moteur est la plus claire. Elle doit permettre de mettre à portée de main, de faciliter le passage du fauteuil et son retournement et de disposer de mobiliers ouverts permettant d'accueillir le fauteuil.

Quelques exemples

- Les cheminements sont toujours supérieurs à 1,40 m pour les croisements.
 - Les aires de retournement de 1,50 m.
 - Les portes mesurent 0,90 m de large.
- Pour les autres handicaps (auditif, visuels et mental), les normes à respecter sont moins nombreuses mais tout aussi importantes et pour ce qui n'est pas normé, la recherche de consensus et le bon sens, en concertation avec des associations représentatives des personnes handicapées, sont de rigueur. Ces associations, sollicitées dans le cadre d'une démarche participative de la ville, permettent de mieux connaître les difficultés rencontrées et de répondre

aux besoins spécifiques des personnes. L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap auditif et visuel est privilégiée actuellement dans les bâtiments publics en cours de travaux (hôtel de ville, multi accueil et prochainement halte garderie la Terrasse). Elle doit nécessairement prendre en compte des exigences en terme de guidage, de signalétique, de repérage et de qualité d'éclairage pour le handicap visuel et des exigences en terme de communication, de qualité sonore adaptée pour la déficience auditive.

Quelques exemples

- Escalier : main courante (à partir de 3 marches) qui dépasse les premières marches et tous les nez de marche doivent être bien visibles.
- Chaque fois qu'il y a un obstacle, installer des bandes podotactiles.
- Pour la signalétique, privilégier les symboles simples, certaines couleurs, les contrastes plutôt que l'écriture.
- Installer des bandes de guidage, des systèmes de sonorisation.

Le multi-accueil petite enfance

Des normes en contradiction

Il est obligatoire, dans les bâtiments qui accueillent des tout-petits que les poignées de porte soient positionnées relativement haut. En revanche, pour les personnes handicapées moteur, les poignées de porte doivent être placées plus bas. Dans ce cas présent, il y a, à priori, une contradiction des différentes normes à prendre en compte. Le choix se fait alors sur la base d'un compromis entre les tout-petits, (usagers prioritaires du bâtiment), les espaces ouverts aux parents et les normes pour les personnes handicapées moteur. Par ailleurs, les quatre types de handicap ont été correctement pris en compte, ce qui rend le multi-accueil accessible à tous dans les espaces réservés aux parents.

Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

L'accessibilité a été réalisée en salles Ouest et attenante, qui accueillent actuellement les services de l'état civil,



Lors d'une réunion, avec Isabelle Chazelet, pour aborder le thème de l'accessibilité dans un projet.

scolaire, archives et documentation. Une rampe d'accès intérieure a été créée. La nouvelle réorganisation complète du rez-de-chaussée, avec des espaces identifiés pour chaque service (accueil, état civil, scolaire, police municipale, urbanisme, informatique, archives et documentation) sera placée également sous le signe de l'accessibilité aux quatre handicaps avec circulation possible dans toutes les zones. La signalétique, l'éclairage, le mobilier, le contraste des couleurs seront également fortement pris en compte. (voir également l'article p 4).

L'accès à la culture

Après la bibliothèque, le CRC musique & danse, des portes automatiques ont été installées pour entrer salle Jean-Jacques Rousseau.

A ce propos, la bibliothèque dispose d'un rayon à large vision pour les déficients visuels.

Bâtiments scolaires

La réflexion est en cours pour rendre accessible une école maternelle et une école élémentaire.



Accessibilité du bungalow d'accueil pendant les travaux

Au niveau de l'habitat et des logements

En coordination avec les bailleurs sociaux et les constructeurs, la ville veille à l'accessibilité des bâtiments (accès, parties communes) et logements adaptés.

Adapter la voirie

De même que pour les bâtiments, toutes les réfections de voirie, tous les projets d'aménagements sont envisagés pour tous les handicaps. La commission communale d'accessibilité va engager à l'automne une consultation pour la réalisation du diagnostic voirie. Mais depuis longtemps déjà, la ville n'est pas en reste et profite de tous les travaux pour engager des améliorations. L'accessibilité des abords des équipements publics fait l'objet d'une attention particulière. Les passages piétons sont sécurisés par des bandes podotactiles. Les abaissements de trottoirs facilitent la traversée des personnes en fauteuil roulant comme des personnes âgées, ou des mamans avec poussettes. Les potelets sont rehaussés pour éviter que les mal-voyants ne s'y cognent. La circulation automobile



Bandes podotactiles, potelets et abaissement de trottoirs, avenue du Vercors

Vivre ensemble

La ville ne peut pas tout faire et c'est aussi à chacun d'entre nous, d'être acteur, pour que le handicap soit mieux vécu. Par des gestes simples, nous pouvons tous apporter notre contribution : ne pas se garer sur les places réservées, sur les trottoirs abaissés, devant un plan incliné, ne pas encombrer les couloirs permettra aux non-voyants et aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se déplacer librement et sans risque.

A nous tous aussi d'agir !

est souvent ralentie par des aménagements paysagers ou des plates-formes surélevées pour la sécurité de tous. Enfin des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite sont systématiquement aménagées. (voir aussi notre article sur le stationnement sur les trottoirs page 12). Par ailleurs, la ville reste à l'écoute des demandes spécifiques des Seyssinettois.

Le site internet

Un travail important de vérifications, de tests, de pré-audit est en cours pour présenter, avant la fin de l'année, le site de la ville à l'association BrailleNet qui décerne le label AccessiWeb. La ville ambitionne le label bronze.

Besoin d'aide ?

Estelle Guillermard, au CCAS, 16 rue Roger Barbe, n'est pas interprète, mais pratique la langue des signes. Elle peut, si vous le souhaitez vous aider dans vos démarches ou vous renseigner.

Contacts, Tél. 04 38 12 38 66

e.guillermard@mairie-seyssinet-pariset.fr

3 questions à Isabelle Chazelet, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap



Comment la ville appréhende-t-elle la question du handicap ?

La ville a mandaté le cabinet Accessmétrique pour faire l'étude de la commune (voirie, établissements recevant du public, espaces publics), quant aux manques pour les personnes porteuses d'un handicap quel qu'il soit. (moteur, visuel, auditif, mental). De là, année par année d'ici 2015 (cf loi de février 2005), la commune a déjà commencé et s'engage à établir des priorités d'actions pour que même avec un handicap, l'ensemble des lieux deviennent accessibles (logement, éducation, loisirs, commerces...).

Quel est le rôle de la commission communale d'Accessibilité ?

- Pouvoir dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics de la commune et des transports pour arriver à l'accès "du tout pour tous".
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal et faire des propositions utiles pour améliorer l'existant. Le rapport annuel doit être remis au Préfet, Conseil Général, Conseil départemental consultatif des personnes handicapées et aux responsables des bâtiments concernés).
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles et adaptés.

Donc finalement, répondre à une demande sociale, anticiper le vieillissement de la population, favoriser l'intégration de tous !

Quelles sont les priorités définies pour l'avenir ?

Le bilan fait par le cabinet Accessmétrique nous a également livré un plan d'actions d'ici 2015. A nous élus, d'après ce pronostic et avec la commission accessibilité de valider ou préciser les travaux que nous allons engager pour l'année 2010. D'autres projets seraient également intéressants à mener comme des moments/journées de sensibilisation que ce soit dans les écoles, auprès des professionnels... pour que le handicap, la différence ne fassent plus peur et que chacun réalise l'intérêt de partager tous ensemble !

Message

Je profite également de ces pages pour solliciter toutes personnes porteuses d'un handicap à me solliciter en cas de demandes particulières, problèmes, difficultés, afin de vous apporter une réponse ou organiser des réunions, des échanges si des thèmes concernant le handicap vous posent questions !

Tél. 06 28 04 66 32 | isa.chaz@free.fr

Isabelle Chazelet